L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 15 JUIN 1899. No. 19

L'ECHO DE MANITOBA

Publié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie "L'Echo de Manitoba."

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signés.

Le pot aux roses.

Nous lisons dans la "Minerve" de Montréal du 25, une vérité que nous n'attendions pas d'elle.

"Québec est en train de se faire une réputation de corruption électorale qui va éclipser tout ce qu'on a vu dans les deux Amériques.

"Le système est celui-ci : il existe des bandes de corrupteurs parfaitement stylés dans les grandes villes. Une bande compte vingt à vingt cinq membres. Aussitôt qu'il y a une élection provinciale ou fédérale, une de ces bandes est désignée et se répand dans le comté, chacun de ses membres prenant un faux nom, se déguisant le mieux possible. Or, ce sont ces étrangers inconnus qui font l'ouvrage du grand parti Conservateur. N'ayant rien à craindre des tribunaux et agissant dans les ténèbres, ils achètent à deniers sonnants les électeurs qui sont sur le marché.

On a recours aussi à l'achat des officiers des bureaux de votation même, et le tour de la fameuse trappe de Sainte-Anne se répète très fréquemment.

On vient d'arrêter à Acton un des oiseaux de nuit dont nous parlons plus haut, et qui se donne le nom de Nantel, de St.-Jérôme : plusieurs témoins ont prouvé que cet étranger leur a offert $2.00 pour voter pour le candidat conservateur.

Les Libéraux sont décidés de pousser l'enquête jusqu'au bout et l'on compte sur des révélations piquantes, qui vont faire connaître le système de corruption établi par le parti de l'hypocrisie organisée pour relever le niveau moral de la politique !

Les Catholiques en Chine.

LE RECENT DECRET IMPERIAL.

Des dépêches de Chine ont annoncé récemment que le gouvernement Chinois avalt reconnu la religion catholique dans tout l'empire, et qu'un décret avait conféré aux évêques et aux missionnaires des grades proportionnés à leur dignité dans l'Eglise. Mgr. Favier, un des évêques français en Chine, vient d'adresser à l'organe des missionnaires, les Missions Catholiques, de Lyon, la lettre suivante, dans laquelle il fait ressentir l'importance de cette mesure :

"Un décret important vient de paraitre, et je me fais un devoir de vous en envoyer une copie. Par ce décrets, LL. MM. II. "motu proprio," approuvent la religion catholique et son culte, reconnaissant qu'elle est répandue par tout l'empire, et c'est pour la protéger plus efficacement qu'un règlement en cinq articles est rédigé.

"Les évêques sont reconnus avec un grade égal à celui de vice-roi et de gouverneur de province, les missionnaires avec un grade proportionné avec leur dignité.

"Les uns et les autres peuvent aller voir les autorités, et traiter avec elles à l'amiable toutes les affaires religieuses.

"Le souverain pontif est désigné sous le nom de kiao hoang (empereur de la religion).

"Le protectorat est reconnu avec tous ses priviléges. Le ministre de France peut seul traiter officiellement. Les évêques peuvent toujours avoir recours à lui lorsqu'ils n'ont pu traiter à l'amiable, ou qu'ayant traité, il est nécessaire de faire connaitre l'arrangement d'une manière officielle, et de veiller à l'exécution des clauses de cet arrangement.

"Tout en conservant donc le protectorat intact, les évêques possèdent aujourd'hui un grade et une puissance qu'ils n'avaient jamais eus jusqu'ici en Chine.

"Notre intelligent ministre à Pékin, M. Pichon, comprenant les avantages de cette convention et pour la France et pour la religion, y a donné lui-même son approbation, et l'a expédiée lui-me aux évêques.

Le décret ne nous délivrera pas complètement des persécutions partielles ; les rebelles et les bandits existeront toujours ; mais du moins le gouvernement impérial montre par cette convention une bonne volonté évidente dont il faut lui savoir gré."

L'Exposition de 1900.

LES TRAVAUX DU "VIEUX-PARIS."

M. Maurice Talmeyr écrit dans le "Correspondant" qu'il a visité les travaux du Pieux-Paris, et qu'ils sont déjà fort avancés. Les tours et les clochetons se dessinent, les portails et les façades s'ornementent, et tout cela pousse, s'élève, prend figure et comme à vue d'oeil.

Le projet du Vieux-Par estsi de Robida, qui rend avec tant de relief l'âme et le fouillis de ligne des vieilles architectures, et les constructions s'exécutent d'après ses plans. Imaginez une de ces compositions générales, un de ces frontispices comme Grandville et Gustave Doré en ont tant mis en tête de livres illustrés, sortes de fantaisies synthétiques, où se retrouvent es scènes et les figures caractéristiques de l'oeuvre, et vous aurez une idée exacte du Vieux-Paris. Il ne se restreindra pas à telle ou telle rue, tel ou tel quartier, tel ou tel monument, toutes les époques et tous les quartiers différents. C'est un résumé où chaque détail est réel, fidèlement pris dans l'histoire et les étampes, mais dont l'ensemble est une création pure. Supposez l'histoire de Paris mise en opéra, avec le vieux Paris au premier acte, et celui de Louis XVI au cinquième, et le vieux Paris vous en représentera l'ouverture.

Quels seront maintenant, dans ces rues et dans ces carefours chimériques, sur ces places et dans ces cours imaginaires, les détails réels, les maisons, les hôtels, les points de vue, les coins de quartiers historiques ? Que verronsnous de vrai et d'exact, comme fragments dans ce rêve de pierre et de bois, où tout, en tant qu'ensemble, ne sera bien en effet qu'un rêve, et se mêlera comme dans un rêve ? C'est là que sera l'intéressant.

NOTES HISTORIQUES SUR LA

Colonie de St.-Claude.

II.

(Suite.)

Les premiers colons qui eurent l'idée de s'établir à St.-Claude demandèrent que la station fut fixée sur les sections 15 ou 17, ce qui fut accordé ; ils proposèrent différents noms, parmi lesquels la compagnie pourrait faire son choix, mais ils furent sans doute jugés trop français, car la compagnie ne prit pas décision immédiatement à ce sujet.

Le Rév. Dom Paul Benoit, qui visita la place, accompagné du P. Campeau, au mois d'octobre 1892, demanda à la compagnie de fixer la sation sur la section 13. Ce plan échoua ; dans le choix du nom, Dom Benoit fut plus heuheureux, car il vit adopter un de ceux [illegible] avait proposés ; la station [illegible] sous le nom de St.-C[illegible], et la paroisse placée sous le vocable de ce saint, sans dou.e en souvenir de la ville épiscopale de St.-Claude, dans le département du Jura, en France, où a été réorganisée la communauté des Chanoines Réguliers, et où est resté le siége jusqu'à son tranfer à St.-Antoine (Isere).

La première messe a été célébrée à St.-Claude le 27 novembre 1892, sur la section 18, dans le chantier de M. Hyacinthe Aubé ; le saint-sacrifice fut offert par le Rév. P. Dom Paul Benoit, qui adressa à l'assistance ses souhaits de succès, pour eux et pour le village.

Pendant 1893, les colons suivants s'établirent ici : Sauselme, Legras, Vandel, Orbez frères, Crétin, Dorès, Gérin, Magnin, Sève, Baudain, Basset, Lacroix, Aubry, Chatel, Levêque, Marignac, Jobin, Bernier.

Il y a eu, en 1893, trois naissances, un décès et un mariage ; le premer enfant de la colonie; naquit 26 février 1892 ; c'est Anselme Dubé ; il fut baptisé le 26 mars, dans le chantier de Moise Brouillot. Le premier décès eut lieu le printemps ; c'était un enfant de Hon. Bonnet. Le premier mariage fut celui de M. Minodier et de Mademoiselle Brouillot ; il fut célébré à Notre-Dame de Lourde, n'y ayant pas d'église à St.-Claude.

Pendant la première quinzaine d'octobre 1893, un terrible accident jeta le deuil dans une des plus honorables familles de la colonie ; un jeune homme, M. Jules Rey, fut victime d'un accident de chasse dont il mourut quelques jours plus tard à St.-Boniface, où il fut inhumé.

Le 5 décembre mourut M. Antoine Aubé, presque subitement, succombant à une maladie de coeur. Il fut inhumé le 12 décembre 1893, à St. Claude. Ce fut le premier qui fut inhumé dans le cimetière de la nouvelle colonie.

Au printemps de 1893, une chapelle fut commencée ; elle fut ouverte au culte à l'automne.

Vers le 1e janvier 1894, un bureau de poste fut ouvert. Ce fut en 1894 que fut ouverte la première école, et qui fut immédiatement sous le contrôle du du gouvernement. Pendant 1894, la colonie reçut les recrues suivantes : Doutaz, Fradin, Darel, Célileau, Montès, Maury, Boudier. Viellard, Bernard, Perrin.

Il y a eu en 1894 sept naissances et trois mariages.

En 1895, les colons suivants s'établirent ici : Rocs, Raiñé, Basset, Courtois, Gendre, Fruet.

Il y a eu en 1895 quatre naissances et un mariage.

En 1896, les nouveaux arrivés furent les suivants : Bonnefoy, Arnaud, Sicard. Il y eut pendant l'année dix naissances, sept mariages, un décès.

En 1897 les colons dont les noms suivent se fixèrent ici : Lacroix, Trémorin, Jobin. Il y eut huit naissances.

C'est en 1897 que Sa Grandeur Monseigneur Langevin profita d'une visite à Notre-Dame de Lourdes pour venir prendre le train à St.-Claude, et entre temps de régler certaines difficultés scolaires. Ce fut sa première venue à St.-Claude.

En 1898, les nouveaux venus furent : Desforel, Jobin, Legrand, Masse, Duret. Il y eut quatorze naissances, quatre décès et un mariage.

CORRESPONDANCE

St LAURENT.

Tous ceux qui s'intéressent au progrès de notre village sont heureux de constater la prodigieuse activité qui y règne depuis quelques temps.

Outre l'érection d'une belle maison d'école, qui fera l'orgueil de notre district de Simonet, et et que l'on doit en partie au dévoûment de M. Nap. Chartrand, il nous est donné de remarquer de part et d'autre des indices de rapides progrès.

Par exemple, pénétrons aujourd'hui dans une de nos fromageries, qui fonctionne depuis peu, et nous serons forcés d'admettre que l'ordre, l'exactitude et la constante attention qui y règnent respirent le succès. M. Nap. Chartrand est vraiment digne de la confiance que lui accordent ses nombreux patrons, au début de son entreprise Quel encouragement pour notre fabricant encore inexpérimenté de voir ses premiers travaux couronnés de succès.

Aussi, est-ce avec plaisir que nous venons lui présenter nos chaleureuses félicitations, et nos meilleurs souhaits pour sa nouvelle charge

Et se peut-il que St.-Laurent soit le sujet de notre attention sans mentionner l'arrivée de braves gens venant de France dans l'intention de se fixer ici ?

Nous leur souhaitons bienvenue at satisfaction en tout.

Notre petit coin de terre n'est pas dépourvu de ressources ; venez nous en assurer par vousmêmes, et participer à nos travaux comme à nos bonheurs.

ST. LAURENT.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis.......................$1.00

Europe (compris le port)....................2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne.....................12c.

Chaque insertion subsequente..............8c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25c chaque.

La Fete Nationale.

A une assemblée générale tenue dernièrement, l'association Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg a décidé de célébrer la fête nationale cette année, le dimanche, 25 juin, avec autant d'éclat que possible. Il y aura grande procession, à laquelle prendront part toutes les sociétés sœurs de St.-Boniface, de Winnipeg, et des paroisses environnantes. Le public Canadien-français en général est aussi prié de se joindre à cette procession. Il y aura messe solennelle à l'église Ste.-Marie. Sa Grâce Monseigneur l'archevêque sera présent et donnera le sermon de circonstance.

Mous invitons donc tous les Canadiens-français à prendre part à cette démonstration patriotique et religieuse. C'est un moyen efficace de s'affirmer.

JOS. T. DUMOUGHEL.
Sec. St. Jean Baptiste de Winnipeg.

Agence Consulaire de France.

Winnipeg, 5 juin, 1899.

L'Agent Consulaire de France désire avoir les adresses des personnes suivantes :

Magnin—Jean Baptiste,
Sauce—Auguste Henri,
Marsault—Alfred Auguste,
Gobin Aimé Pierre,
Heury—Louis Joseph Claude Marie,
Guillet—Eugène,
Colas—Ferdinand,
Lemoine—Alfred Jean Baptiste,
Siaud—Jean Joseph Daniel,
Martin—Emile Martin Jean,
Limbert—Emile Gustave,
Revet—Arsène Wilfrid,
Vandel—Louis Emile,
Eneault—Octave.

pour pouvoir leur remettre certaines pièces militaires et autres les concernant,

Comme ces pièces sont depuis longtemps à l'Agence, il est urgent qu'elles soient libérées aussitôt que possible.

Le présent Avis est donné pour que les intéressés se présentent à l'Agence et retirent ces pièces, avant un mois de date, autrement elles seront envoyées à Montréal, à l'adresse du Consul Général, qui en disposera.

L'Agent Consulaire,
M. A. D. GAUTIER.

AVIS

L'Agent Consulaire de France à Winnipeg désire avoir les adresses des personnes suivantes :

Abraham—Eugène Nicolas,
Chardon—François Régis,
Enault—Alexandre Charles,
Faure—Jean François Régis Clovise,
Guillout—Constant Jacgues,
Le Gouz-de-St.-Seine — Bénigne Louis Gonzague Marie,
Ledier—Henri Paulin,
Maillard—Charles Joseph,
Pistre—Ferdinand Joseph,

pour pouvoir leur remettre leurs livrets militaires.

L' Agent Consulaire porte à la connaissance des Français qui résident à l'étranger qu'il est nécessaire pour eux d'avoir leurs livrets avec eux, que la perte de ces livrets entraine des peines disciplinaes à leur rentrée en France.

L'Agent Consulaire,
M, A .D. GAUTIER.

A l'Enclos :

A St. Jean-Baptiste, 2 chevaux.

A St. François-Xavier, 1 poney bran-cho.

A Winnipeg, 4 chevvux.

Avis au intéressés.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 15 Juin 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à M. le Rédacteur de l'Echo de Manitoba. Boite 1309, Winnipeg, Man.

A NOS LECTEURS.

Avec ce numéro, "l'Echo de Manitoba" passe sous le contrôle d'une nouvelle administration, le navire change de pilote, et en montant à bord, on nous permettra de hisser notre pavillon.

Une explication nette et franche nous semble devoir être de nature à resserrer les liens de mutuelle estime et d'affection qui doivent exister non seulement entre tous les membres du parti libéral canadien-français dans la province de Manitoba, mais encore entre tous les membres de la grande famille canadienne-française et catholique en cette province.

En nous rendant acquéreur de "l'Echo de Manitoba," nous n'avons d'autre ambition que de travailler de toutes nos forces au triomphe d'une politique qui, suivant notre conviction absolue, est seule capable d'assurer le triomphe définitif des droits de la population canadienne-française et catholique de Manitoba.

Tout notre programme peut se résumer dans ces trois mots : notre race, notre langue, notre religion. Assurer le succès définitif de cette trinité dont les facteurs sont indissolublement liés ensemble, sera notre unique et constante préoccupation, comme elle doit être, nous en sommes persuadé, celle de tous nos compatriotes, à quelque parti qu'ils appartiennent.

Mais pour parvenir à notre but, il nous faut de toute nécessité user des moyens humains mis à notre portée ; il faut nous armer de la seule arme capable de nous défendre, de nous protéger ; il nous faut en un mot entrer résolument dans la politique. Nous ferons donc de la politique, non point dans un intérêt personnel, mais uniquement pour bâtir et édifier l'œuvre à laquelle nous nous sommes consacrés.

Nous n'aurons garde toutefois de mêler la politique à des questions auxquelles elle doit rester étrangère.

On a cru bon et habile de nous reprocher notre attitude lors d'une assemblée récente ; l'on nous a critiqué pour n'avoir point parlé de la question des écoles en cette occasion. Bien loin de nous blesser, cette critique est pour nous un sujet de satisfaction, et nous entendons bien la mériter toujours.

Nous prétendons en effet ne pas mêler cette question aux acrimonies des luttes purement politiques.

Ce n'est point par des discours de réunions électorales, non plus que par des polémiques de journaux, que nous pouvons espérer d'en faciliter la solution ; tout au contraire.

Nous savons trop quel tort irréparable nous a causé dans le passé la funeste conduite de tous ceux qui n'ont eu dans cette question qu'un moyen de servir leurs ambitions personnelles, et nous nous refusons à les suivre dans cette voie.

Nous laisserons donc aux politiciens aux abois le triste honneur de se poser en champions des droits de la minorité ; nous nous contenterons de suivre docilement la direction de ceux qui seuls ont le droit de parler au nom de cette cause sacrée, et nous pouvons les assurer de notre concours le plus dévoué et le plus désintéressé pour les aider à mener à bonne fin l'œuvre qu'ils ont tant à cœur de voir réussir.

Nous savons quels sont les excellents résultats déjà obtenus, grâce aux efforts incessants et à la bonne volonté réciproque de ces hommes, et tous nos efforts tendront à écarter de leur route les obstacles que la malveillance d'égoïstes ambitieux cherche sans cesse à y semer.

C'est parce que nous connaissons ces excellents résultats que nous sommes heureux et fier d'appartenir au grand parti libéral, et de marcher sous la bannière du chef distingué qui, par le concours dévoué de son grand cœur et de ses heureuses qualités, nous a permis d'entrevoir enfin l'aurore du radieux soleil de justice se lever pour nous.

Mais avant d'arriver à jouir de la pleine lumière du soleil de midi, il nous reste encore une lourde tâche à accomplir : il nous faut tout à la fois faciliter l'achèvement de l'œuvre commencée et en assurer la durée.

Pour arriver à ce résultat, deux choses sont nécessaires, l'union, le groupement de tout nos forces de toutes les forces du parti catholique canadien-français dans notre province ; ce n'est que par la concentration absolue de toute ces forces, que nous pouvons espérer imposer et rendre inévitable l'œuvre de justice que nous réclamons.

Cette concentration ne peut se faire à l'heure actuelle qu'autour de la bannière libérale ; nous devons nous rallier par reconnaissance et par intérêt autour de cette bannière qui nous a déjà conduit sur le chemin de la victoire, et qui avec notre concours dévoué nous mènera à la victoire finale.

Nous ne pouvons avoir l'ombre même d'un doute, puis que le parti conservateur au Manitoba s'est nettement et franchement déclaré hostile à nos revendications.

Nous ne cesserons donc de prêcher l'union autour de notre drapeau, parce que nous sommes convaincu que c'est l'unique moyen de remporter la victoire.

Enfin, pour assurer l'avenir de notre race dans l'ouest, et le respect de nos droits, il importe que nous travaillions sans relâche à augmenter le chiffre de notre population. Nous aurons donc pour préoccupation constante de travailler à l'œuvre de l'immigration au Manitoba, immigration sans laquelle notre race noyée sous les flots des populations étrangères risquerait de voir à jamais compromis le e auquel elle a droit de prétendre.

Pour mener à bonne fin notre œuvre, nous avons confiance dans la justice de notre cause.

Nous comptons également sur la bonne volonté de nos compatriotes, qui tous ont comme nous à cœur d'assurer l'avenir de notre nationalité.

Depuis dix-huit ans nous n'avons cessé d'apporter notre concours le plus absolu aux efforts tentés pour assurer le succès de notre cause nationale, nous n'avons jamais cherché d'autre récompense à nos sacrifices que la satisfaction du devoir accompli ; c'est pourquoi nous croyons pouvoir aujourd'hui compter sur la bienveillance et l'appui de nos compatriotes pour nous aider à mener à bonne fin la tâche que nous impose les circonstances.

Le bon sens et le patriotisme finiront par triompher de toutes les erreurs inspirées par une fausse compréhension de notre véritable intérêt, et le résultat sera le triomphe de la minorité catholique au Manitoba.

S. A. D. BERTRAND.

Juges par un des leurs

Il ne se passe pas une semaine sans qu'un nouveau hoquet de dégoût ne monte à la bouche de quelqu'ancien conservateur, ecoeuré de l'état actuel de son parti.

Voyez ce que disait l'autre jour l'hon. M. Nantel, l'ancien rédacteur de la "Minerve," qui jadis fit partie du cabinet Flynn à Québec.

Parlant de conservateurs tel que Clarke Wallace, Peter White, W. F. Maclean et H. John MacDonald, il a dit :

"Il faudrait n'avoir ni cœur, ni intelligence, ni patriotisme, pour accorder encore confiance à ces hommes ingrats et fanatiques que nous avons comblés de faveur et qui, comme des lâches, nous ont abandonné au moment critique."

Peu à peu, la vérité sort du puits, et l'histoire du parti conservateur en ces dernières années s'écrit.

C'est une histoire de honte et d'ignominie ; M. Nantel vient d'y ajouter un nouveau feuillet.

Le discours de M. Costigan.

Voici en quels termes le Correspondant particulier de la "Patrie" rend comte des déclarations de M. Costigan.

La Chambre des Communes, hier l'après-midi, avait un aspect inaccoutumé.

Les députés ministériels aussi bien que ceux de l'opposition étaient presque tous à leurs sièges.

Les galeries publiques, en quelques minutes avant l'ouverture de la séance, étaient aussi remplies, tout comme dans les grandes occasions.

Il est éviden[t] [illegible]tation et le public attendait avec impatience les déclarations que l'honnorable M. Costigan avait annoncées la veille.

Quand l'ancien ministre conservateur s'est levé, au moment où l'ordre du jour allait être appelé, il y a eu dans toute la Chambre, une espèce de frémissement. Les députés occupant les dernières banquettes, des deux côtés de la Chambre se sont avancés précipitamment vers le centre afin de mieux entendre chacune des paroles de M. Costigan. Il se produisit un bruit qui dura deux ou trois minutes. Mais quand M. Costigan commença à parler, le silence le plus complet s'établit dans l'enceinte parlementaire. On y eut pu entendre marcher une souris.

Il s'agissait, en vérité, d'un événement peu ordinaire, d'un événement qui se produit rarement dans aucun pays constitutionnel. C'tait l'un des membres d'un grand parti politique, l'un des ministres de l'ancien gouvernement qui se levait de son siège pour briser avec fracas avec ses anciens collègues et déclarer à la face de tout le pays qu'il n'a pas confiance dans la personne de celui qui commande aujourd'hui l'opposition.

Le vieux baronnet a, en vérité, fait mine piteuse quand M. Costigan lui a dit que son retour au Canada, avait eu pour résultat de tuer à tout jamais le grand parti conservateur.

La droite a applaudi avec entrain les déclarations de M. Costigan.

Une chose n'a échappé au regard de personne, c'est que la réplique de sir Charles Tupper à son ancien collègue n'a provoqué parmi ses partisans aucun enthousiasme. Loin de là, il semblait régner sur la députatation conservatrice une espèce de malaise que les efforts oratoires de Sir Charles Tupper n'ont point réussi à faire disparaître. Quand il a repris son siège, à peine une dizaine de députés de l'opposition ont applaudi le vieux baronnet. Il est évident que les députés de la gauche comprenaient que M. Costigan venait de dire à l'adresse de leur chef de bien grosses vérité. Du reste, plus des trois quarts des députés torys—ce n'est plus un secret pour personne—subissent avec répugnance la chèfrerie de Sir Charles Tupper.

Vous lirez avec intérêt, j'en suis sûr, la traduction complète des déclarations de M. Costigan.

L'ancien ministre n'a certes pas tout dit.

Il n'a fait que soulever un tout petit coin du voile qui cache encore aujourd'hui la misérable conspiration qui a eu pour résultat, en 1896, la décapitation de sir MacKenzie Bowell comme chef du parti conservateur.

Comme M. Costigan l'a dit, cette histoire sera écrite un jour et quand cette histoire sera écrite, on saura pourquoi M. Costigan crut de son devoir de demander par écrit, avant d'entrer dans le cabinet de sir Charles Tupper, l'engagement solennel, de la part de celui-ci, de ne point renoncer au Remedial Bill.

Sir Charles Tupper, en répliquant à son ancien collègue, s'est servi de très gros mots, comme sir Charles Tupper seul en emploie dans l'enceinte parlementaire. Il s'es' dégagé des remarques du vieux baronnet l'impression que l'attitude de M. Costigan l'a mis de très mauvaise humeur, et au lieu de traiter son ancien collègue evec déférence, avec politesse et courtoisie, comme c'était son devoir de la faire et comme il eut fait s'il eut possédé les qualités qui distinguaient sir John Macdonald, il a couvert M. Costigan d'invectives.

Il n'y aura qu'une opinion dans tout le pays sur cet incident, c'est que l'attitude de M. Costigan est celle d'un homme honorable et aux intentions droites.

Journaux et Partis.

On lit dans la "Gazette."

La publication de la "Minerve" est de nouveau interrompue. L'éditeur allègue que ce résultat est dû au parti conservateur refusant de donner son adhésion complète au vieil organe. L'histoire d'autres journaux disparus apporte d'autres sortes de plaintes. Cependant, croyons-nous, nous entendrons ces dernières moins souvent à l'avenir Les éditeurs de journaux constatent aujourd'hui—s'ils ne l'ont déjà constaté—que l'appui d'un parti politique est une base bien peu solide pour y édifier le succès d'une entreprise.

Il y a quelques années, alors que la publication d'un journal coûtait par jour 50 pour cent moins que de nos jours, que les partis politiques étaient mieux démarqués et la population moindre, il pouvait être évidemment avantageux pour un journal de se faire adopter comme organe de parti. Ces avantages ont disparu avec le temps. Le succès aujourd'hui est entre les mains du lecteur, et c'est à lui qu'il faut plaire, quelquefois et même bien souvent aux dépens des politiciens, et à l'encontre de la doctrine des "leaders" de partis.

Sur cent lecteurs il y en a peut-être cinq qui s'abonneront à un journal parce qu'il est de tel ou tel parti politique ; mais il y en a vingt qui liront ce même journal parce qu'il leur procure le genre de lecture et de nouvelles désiré. Le succès dépend de ces vingt lecteurs-là.

On parle beaucoup des organes du gouvernement, c'est généralement pour en dire du mal. Les profits retirés des cinq ou six mille piastres de contrat accordés à un journal par le gouvernement, au cours d'une année, sont bien peu de choses à comparer aux dépenses énormes—cent piastres par jour dans une petite ville, et deux cent cinquante environs dans une grande, qu'entraînent la préparation et la publication d'un journal quotidien. Au reste, l'énergie et l'habileté chez un éditeur, produisent des résultats qui compensent amplement les profits, trop souvent exagérés, que l'on peut retirer du patronage d'un gouvernement.

Le commerce que peut s'attirer un journal par voie du parti dont il défend les idées, compte pour presque rien dans ce qui contribuera à son succès. L'histoire du "Toronto Empire" est une preuve de ce que nous avançons.

On regrettera la disparition de la "Minerve," qui depuis sa dernière chutte semblait avoir pris un regain de vitalité. Elle avait à combattre, il est vrai, dans un champ où les combattants bien armés ne manquaient guère. Ses moyens financiers ne lui ont par permis de demeurer en lice plus longtemps.

Le sort de ce vieil organe devrait être un double avertissement.

France et Canada.

Nous sommes heureux d'annoncer la création d'une ligne océanique directe entre Bordeaux et Montréal.

Cette ligne nouvelle sera exploitée par la Société de Navigation Franco-canadienne, composée de capitalistes français et canadiens-français de Montréal et elle inaugurera son service au commencement de juillet prochain.

Nous félicitons cordialement nos compatriotes qui se sont joints à cette entreprise et qui ont bien voulu aider des Français d'action et d'énergie à la mener à bonne fin.

La réalisation de ce projet, disons-le en toute justice, est due aux louables et incessants efforts de la Chambre de Commerce française de Montréal, au concours généreux que celle-ci a reçu de la Chambre de Commerce du district et de celle de Bordeaux.

Les présidents de ces trois Chambres feront partie dn conseil d'administration qui est constitué de façon à n'entraîner presque pas de frais de bureaux et à diriger les affaires de la compagnie avec une parfaite économie.

La Société de Navigation Franco-canadienne ne touchera aucun subside, soit du gouvernement français, soit du geuvernement canadien. Elle entend tout de même réussir, parce qu'il y a assez de fret d'entrée et de sortie pour faire qu'une ligne entre Bordeaux et Montréal soit payante, même sans subsides.

On estime de 50,000 à 60,000 tonnes la somme de fret entre le Canada et la France. Or, Bordeaux, par sa situation géographique, doit certainement en attirer la moitié à son port, — soit 30,000 tonnes environ. Les navires de la nouvelle compagnie jaugeront environ 2,000 à 2,500 tonneaux, et comme il est établi que le fret n'a jamais manqué aux anciennes compagnies qui ont fait le service entre la France et le Canada, on peut conclure que la Société de Navigation Franco-canadienne est appelée à faire d'excellentes affaires. D'ailleurs, la création de ce service direct ne peut que donner un élan au trafic entre nos deux pays.

Le commandant Marchand a été jadis clerc de notaire. Cette particularité est peu connue, mais les amis de l'héroïque soldats ne l'ignorent point.

A dix-huit ans, Marchand voulu s'engager. La mère s'y refusa obstinément et le plaça chez un notaire où le jeune homme s'occupa beaucoup plus de géographie que de droit.

On conte même que, certain jour, le notaire, voulant voir à quoi s'occupait Marchand, le trouva en train de piquer des drapeaux dans une carte du Tonquin. C'était à l'époque de l'expédition de l'amiral Courbet. Marchand en suivait anxieusement sur la carte les péripéties.

Bavarois et Prussiens.

La "Revue hebdomadaire" vient de publier la traduction d'un intéressant "Journal" de la campagne de 1870, écrit par un sous-officier bavarois.

Parmis les nombreuses particularités dignes de remarque contenues dans ce journal, l'une des plus curieuses est l'antipathie violente que sous-officier en question exprime à chaque occasion contre les Prussiens, et est aussi vive chez tous ses compatriotes que chez lui. Il parle français, ses ennemis, en beaucoup meilleurs termes que de ses alliés de l'Allemagne du Nord. A tout moment, ce sont des plaintes ou des récriminations sur la grossièreté, sur la sottise, sur la rudesse des officiers et des soldats. Nous reproduisons ici un passage qui montrera à quel point les rapports étaient peu cordiaux entre les diverses nationalités allemandes.

Blessé grièvement dans un des combats autour d'Orléans, notre sous-officier, après un sejour à l'hôpital, avait été dirigé sur Versailles, avec d'autres Bavarois, pour être ramené dans ses foyers. Voici comment les traitèrent les autorités prussiennes de Versailles et quels sentiments ce traitement leur inspira. D'abord, on négligea à peu près de les nourrir. On oublia de les panser. Puis, sans rien entendre, on leur intima l'ordre de partir immédiatement pour la gare.

"L'estomac creux, nous nous hâtons de faire nos paquets. Dans la cour nous attend un major prussien à cheval. Il nous aligne et, procédé un peu raide, il nous fait partir au pas. Blessés comme nous le sommes, nous laissons M. le major chevaucher en avant, nous contentant de suivre du plus près possible. A la gare, on nous oblige, nous, Bavarois, à rester debout au dehors. Les Prussiens, en revanche, sont autorisés à entrer. Après une demi-heure de station à l'extérieur, voyant que personne ne se préocupe de nous, fatigués d'attendre, et de notre propre initiative, nous pénétrons sous le hall.

"Comme je suis le plus gravement blessé, mes camarades me demandent d'être leur interprète. Je m'approche du major. Très respectueucement, je le prie de me désigner une place, car les douleurs que j'éprouve ne me permettaient pas de rester debout plus longtemps. "Attendez! me répond-il, j'ai besoin de caser mes hommes." Je perds alors le sentiment de l'obéissance: "Monsieur le major, dis-je d'un ton sec, je suis gravement blessé. Quoique Bavarois, je crois avoir droit aux mêmes égards que vos hommes." Me tournant le dos pour toute réplique, il nous fait donner un fourgon de marchandises, tandis que ses gens occupent des voitures de [illegible], 2e et 3e classes. Nous nous mordons les lèvres en nous glissant dans le fourgon; et c'est avec des malédictions que nous quittons le lieu quand le train s'ébranle.

"Mourant de faim, couché dans un coin malgré mes douloureuses blessures, je me laisse aller à de tristes réflexions. "Un pareil traitement doit-il être le prix de ce que nous avons fait, de ce que nous avons souffert? Bavarois que nous sommes, devons-nous, après l'œuvre accomplie, être remerciés de la sorte, [illegible] au rang d'Allemands de second ordre?" Mon voisin, un bon [illegible]x Bavarois, lit sans doute sur mon visage ce que je pense. Il me frappe sur l'épaule: "Ne te fâche pas, me dit-il, nous serons bientôt chez nous, et alors nous nous moquerons bien de ces gens-là."

Le Commandant Marchand.

On a annoncé récemment l'arrivée à Djibouti et le départ immédiat pour le Harra, de M Georges Thiébaud, venu de France pour offrir au commandant Marchand une médaille d'or au nom des abonnés du journal le "Drapeau".

M. Georges Thiébaud avait écrit au commandant pour lui faire part de la mission dont il était chargé près de lui.

Voici les extraits principaux de la lettre que le commandant Marchand a adressée à M. Georges Thiébaud en réponse à la sienne.

"Je veux que vous emportiez l'assurance des sentiments très sincères de reconnaissance et de gratitude avec lesquels le chef et les officiers de la mission française reçoivent ce précieux témoignage d'estime de leurs compatriotes.

"En faisant l'éloge des braves compagnons qui m'ont suivi et qui reviennent tous avec moi, vous m'avez parlé un langage qui me va droit au cœur et m'inspire presque un trop grand orgueil de les avoir commandés.

"Nous restons fortement convaincus de n'avoir fait que juste notre devoir de soldat, tout notre devoir, essayé de le faire silencieusement. A ce titre, la mission française du Nil peut avoir été un exemple petit à défaut d'un plus haut et d'un plus grand.

"C'est sans doute cela dont les Ligues des patriotes et du drapeau ont voulu garde le souvenir en le rappelant sur leur médaille.

"Veuillez donc leur dire à votre retour que nous sommes fiers d'en avoir été jugés dignes, heureux de la recevoir et jaloux de la conserver.—Marchand."

Le commandant Marchand à Djibouti.

On mande de Djibouti que le commandant Marchand est arrivé dans cette ville par un train pavoisé qui l'a conduit à l'extrémité de la nouvelle jetée.

Une grande réception a eu lieu chez le gouverneur: il a souhaité la bien venue au commandant Marchand.

Celui-ci a répondu au gouverneur en disant qu'il saluait Djibouti comme l'espérance de la pénétration française dans l'Est africain. Un grand enthousiasme a accueilli ces paroles. La réception a été suivie d'un feu d'artifice.

Le commandant Marchand rapporte que l'empereur Ménélick a fait à la mission l'accueil le plus cordial. Il y a eu banquet, revue militaire, manœuvres du détachement de tirailleurs sénégalais. D'autre part, l'empereur a eu avec le commandant Marchand plusieurs entrevues particulières.

Les chefs éthiopiens qui avaient reçu avec enthousiasme la mission, depuis la vallée du Nil jusgu'à Addis-Ababa, ont multiplié leurs démonstrations entre la capitale et Harrar. Là, Ménélick manda le commandant Marchand par le téléphone pour converser avec lui avant son départ pour Djibouti.

A Gueldessa, une escorte éthiopienne fut mise à la disposition de la mission pour le passage du désert, mais elle était inutile, car les chefs somalis accoururent en nombre présenter leurs hommages.

Avis de Cour de Revision

DIVISION ELECTORALE DE LA VERANDRYE.

Canada
Province de Manitoba.

Avis est par le présent donné que la cour de revision pour la revision de la liste électorale de LaVérandrye se tiendra, le mercredi le 28 juin à 3 heures p. m., dans la salle Municipale à Lorette, pour cette partie de la liste qui se rapporte a la Municipalité Taché. 2e jeudi le 29 juin à 9 heures a. m., dans la salle d'audience de la cour de comté a St.-Anne pour cette parti de la liste qui se rapporte à la Municipalité da la Broquerie. 3e Vendredi le 30 juin à 3 p. m., au bureau de poste de Chortitz, pour cette partie de la liste qui se rapporte à la Municipalité de Hanover.

Avis est par le présent donné a toutes personnes étant électeurs ou reclamant le droit de l'être et aussi à toutes personnes agissant pour un électeur ou une personne réclamant le droit d'électeur qui désirent certaines modifications à la liste électorale qu'elles devront donner au soussigner, au moins cinq jours clairs d'Avis par écrit avant la Séance de la Cour, de leur intention d'en appeler a la cour de revision, et qu'elles devront être présentés à l'endroit, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus avec leurs témoins et leurs papiers, afin que leurs réclamations puissent être entendues et décidées conformément à la loi.

Daté à Lorette, ce seizième jour de mai 1899.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc pour la Cour de Revision.
Résidence,—Lorette.
Bureau de poste,—Lorette.

Le Bapteme de Clovis

L'ode de Leo XIII dediee a la France

Paris, 13 mai.

On vient d'exécuter dans la cathédrale de Reims et sous la direction de l'auteur, la partition écrite par M. Théodore Dubois, avec l'assentiment de léon XIII, sur l'ode composée par le pape sur le "Baptême de Clovis", et dédiée par le souverain pontife à la France.

Voici la traduction française de cette ode, telle qu'elle est annexée à la partition :

I. — LE BAPTÊME

Le maitre des nations c'est Dieu. Soudain Il abat les puissants ; Il exalte les humbles ; Il tient dans sa main les événements ; Il gouverne au gré de sa justice.

On dit que Clovis, accablé par les armées teutonnes, voyant ses soldats éperdus devant le péril, s'est écrié les yeux levés au ciel :

"O Dieu, toi que Clotile dans ses prières appelle souvent Jésus, sois-moi propice! Si tu m'accordes un prompt et puissant secours, je me donnerai à toi sans réserve!"

L'effroi se dissipe aussitôt ; les âmes réconfortées reprennent une nouvelle ardeur ; le France se retrouve pour le combat ; il s'élance et disperse ses cruels ennemis.

Vainqueur, ton vœu est comblé. Va, Clovis, tu l'as promis, incline ta tête sous le joug du Christ. A Reims t'attend le pontife, le front ceint de la mitre.

Est-ce un rêve ? Les étendards entourent l'autel ; le roi lui-même est purifié par l'eau sainte ; l'armée entière et le peuple sont baptisés dans l'onde sacrée !

O Rome trois fois heureuse ! Reine de l'humanité régénérée, étends ton empire ; car voici que la France vient, d'elle-même, déposer à tes pieds les lauriers de ses victoires.

Elle t'honnorera comme une mère ; elle sera fière d'être ta fille première-née ; elle grandira par un principe de vie supérieur, et sa fidélité au pontife suprême la portera à la gloire.

II. — L'ÉPOPÉE

Que j'aime à contempler la longue série de ses héros : Le vainqueur du farouche Astolphe brille au premier rang, pieux champion du droit sacré.

Vengeur de Rome contre celui qui l'avait dévastée. Deux fois il s'élance, redoutable, à travers les sommets escarpés des Alpes, et il garantit au successeur de Pierre des villes qui se donnent elles-mêmes.

Quelle joie d'admirer ces phalanges maîtresses de Jérusalem qui ont délivré le saint tombeau ! Quelle émotion de suivre leurs expéditions répétées dans les plaines de la Palestine !

O puissance inouie de cette noble enfant qui force les camps ennemis ! Jeanne, soutenue par Dieu, a écarté de la France les hontes de la défaite.

O légions d'âmes vaillantes qui ont terrassé l'hydre du calvinisme et préservé par leur énergie d'un affreux désastre, et la nation et son trône !

Mais, où suis-je emporté ? Voici que reviennent les temns heureux où l'antique vertu réchauffe les âmes ; voici que le triomphe de Reims excite et presse tous les cœurs.

Peuple de France, prends garde que rien ne vienne obscurcir l'éclat de ton passé glorieux, et que l'erreur, aux perfides conseils, ne répande ses ténèbres dans les esprits.

III. — LE RÉVEIL

Que le Christ soit votre roi, ô vous qu'il s'est attachés ! Honte à qui se fait l'esclave de sectes infâmes ! Périssent les haines parmi vous, et que toutes vos forces unies ne forment plus qu'un faisceau !

Quatorze siècles durant, l'ardeur de votre vie si active a persisté, se refusant à mourir : revenez aux rives de la Vesle et vos cœurs s'enflammeront de nouveau.

Jusque sur les terres lointaines le nom français devient chaque jour plus puissant. Aux peuples de l'Orient eux-mêmes qu'il soit secourable et qu'il seconde l'expansion de notre foi sainte.

La foi au Christ est au-dessus de tout. Sans elle pas de prospérité durable. C'est par elle que s'est élevé si haut l'antique honneur de votre nation ; c'est par elle aussi que la gloire de la France restera immortelle.

LEON XIII.

L'inflammable Ahmadou.

Un jeune nègre, d'un noir de jais, était assis l'autre jour sur les bancs de la neuvième chambre correctionnelle du tribunal de la Seine. Il avait été arrêté la veille, devant Saint-Philppe du-Roule, au moment où il tombait, à bras raccourcis, sur un agent.

En attendant son tour d'être interrogé, le prévenu s'amusait fort à suivre les débats dans les autres affaires et à écouter les avocats.

— Li parler français comme moi, s'écria-t-il tout-à-coup au milieu d'un immense éclat de rire.

C'était sans doute au client, et non au défenseur qu'il faisait allusion.

—Vous parlez donc et comprenez le français, demanda le président.

—Oui, moi quitté le Soudan, il y a six ans. J'étais à Dakar, allais pêcher des sous dans l'eau avec camarades ; un Américain m'a vu, m'a proposé de m'emmener dans son pays, puis en France. L'ai suivi, mais en ai assez ; j'ai des idées noires (Hillarité.) Oui, veux retourner dans mon pays, Ségou.

—Vous êtes né à Ségou ?

—Oui, il y a dix-huit ans.

—Vous n'aimez pas les représentants de l'autorité publique ? Vous les frappiez.

—Ségou, c'est dans le Soudan français. La maman à moi s'appelle Hara Koulbali.

—Tout cela ne m'explique pas pourquoi vous prenez feu et flammes en apercevant un agent.

—Et le papa à moi, Hahmadou !... continue le prévenu d'un air entendu (Hllarité).

Le président.—Alors tout s'explique !.. (Hilarité prolongée.)

Le prévenu.—Et puis j'étais bu, ce soir-là, mais ne le ferai plus..... Laissez-moi partir.

Le président.—Mais où coucherez-vous ? Il y a le président d'une société de patronage qui s'offre à vous placer. Acceptez-vous ?

Le prévenu, la bouche fendue jusqu'aux oreilles.—Suis pas embarrassé pour savoir où coucher...

Et pendant que la salle entière part d'un fou rire, le tribunal inflige à l'inflammable Ahmadou huit jours de prison, avec bénéfice de la loi de sursis.

Un tresor.

Lors de l'invasion de l'Angleterre par Jules César, il se trouva sans doute à High Beach, dans la forêt d'Epping, un capitaine des légions romaines soucieux de protéger son pécule contre les périls et l'imprévu de la guerre. Il possédait environ deux mille pièces d'or qu'il enterra profondément à l'endroit même où devait être élevé en 1588 un pavillon de chasse pour la grande Elisabeth, résidence royale aujourd'hui convertie en restaurant.

C'est en travaillant à des travaux de fondation dans le jardin qui entoure ce restaurant qu'un terrassier, nommé William Jones, a trouvé sous son pic le trésor du légionnaire.

L'heureux terrassier a pris le train pour Londres et s'est rendu au British Museum où, moins de deux heures après, on lui délivrait un chèque de quarante mille francs en échange de sa trouvaille.

Avis de Cour de Revision

REVISION ELECTORALE DE CARILLON.

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Revision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Revision de la Liste des Electeurs de la dite Division, savoir :

1o. Jeudi, 29 juin, à 3h. p. m., à la maison d'école près de l'église de Labroquerie (N. O. ¼ 31. 6. 8. 2 T) pour la partie de la Liste comprenant les Townships 4, 5 et 6 des Rangs 6 Est ;

2e. Vendredi, 30 jun, à 10h. a. m., au bureau de Poste de Steinbach, pour la partie de la Liste comprenant la Municipalité de Hanover ;

8o. Samedi, 1 juillet, à 9h. a. m., à la salle des séances de la Cour de Comté, à Joly, pour la partie de la Liste ayant trait à la Municipalité de De Salaberry ;

4o. Le jeudi, 6 juillet, à 4h p. m., à la résidence de Mr. A. Beaubien (lots 242-244) pour la portion restante de la Liste ;

Pour y procéder à la Revision de la Liste des Electeurs par la dite Cour.

Toutes personnes étant ou prétendant être Electeurs, et toutes personnes agissant au nom d'une autre qui est ou prétend être électeur, et qui désirent que des modifications soient faites à la Liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 16e jour de mai A. D. 1899.

J. K. McMILLAN,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision.
Résidence : lot 490 de la Rivière Rouge.
Bureau de Poste : Union Point.

Avis de Cour de Revision.

DIVISION ELECTORALE DE ST.-BONIFACE

Canada, Province de Manitoba. } Avis public est par les présentes donné qu'une Cour de Révision sera tenue aux endroits, jours et heures suivants pour la Révision de la liste des électeurs de la dite Division savoir :—

Pour les subdivisions de votation Nos. 9 et 10 comprenant 1o toute cette partie de la Paroisse de Ste.-Agathe au nord du lot 532 (inclusivement) sur le coté Est de la Rivière Rouge et du lot 529(inclusivement) sur le coté Ouest de la Rivière Rouge, étant toute cette partie de la dite Paroisse comprise dans la dite Division Electorale, et 2o le Township fractionné 7 dans le rang 3 Est, — Mercredi, le 28 ième jout de juin A. D. 1899, à 4.30 heures de l'après-midi, à la résidence de Monsieur Azarie Gauthier, dans le village de Ste.-Agathe.

Pour les subdivisions de votation Nos. 7 et 8 comprenant 1o la Paroisse de St.-Norbert, et 2o les Townships fractionnés 8 et 9 dans le rang 3 Est, — Jeudi le 29 ième jour de juin A. D. 1899, à 1.30 heure de l'après-midi, à la résidence de Monsieur C. H. Pacaud. dans le village de St.-Norbert.

Pour les subdivisions de votation Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, comprenant 1o la ville de St-Boniface, 2o, la Municipalité rurale de St.-Boniface, 3o les deux milles extérieurs des lots 47 à 63 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, et 4o les deux milles intérieurs des lots 64 à 71 (inclusivement) de la Paroisse de St.-Boniface, — Lundi, le 3 ième jour de juillet A. D. 1889 à 8 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville dans la Ville de St.-Boniface.

Toutes personnes étant ou prétendant être électeurs, et toutes personnes agissant au nom d'un autre qui est ou prétend être électeur, et qui désire que des modifications soient faites à la dite liste, sont averties d'avoir à en donner au soussigné un avis écrit d'au moins cinq jours francs avant la tenue de la dite Cour, et devront être présentes aux endroit, jour et heure qu'il appartient, tel que susdit, avec leurs témoins et documents, pour qu'il soit alors et là disposé de leurs demandes conformément à la loi.

Daté ce 1er jour de mai A. D. 1899

EUG. PARADIS,
Greffier d'Enregistrement et Greffier ad hoc de la Cour de Revision,
Résidence :—Avenue Provencher, St.-Boniface.
Bureau de Poste :—Boîte 118, St.-Boniface.



THE

Canadian Dairy Supply Co.

LAITIERS DU MANITOBA

ET DES TERRITOIRES,

prêtez-nous votre attention et vous vous en trouverez bien.

Si vous avez besoin d'une Ecrêmeuse qui soit hors de paire, et qui donne satisfaction à votre Compagnie, ACHETEZ UNE

ALPHA!

la seule écrêmeuse à disques sur le marché, disposition qui partage le lait en couches minces, et produit la séparation avec une vitesse très restreinte, et par conséquent exigeant moins d'effort pour obtenir les résultats les plus satisfaisants.

C'est perdre son temps que d'expérimenter des marques inférieures. Votre devoir est de protéger la santé de vos garçons et de vos filles. Ils considéreront comme un amusement de manœuvrer "l'Alpha Baby." Vos enfants ont droit à quelque considération, car ils sont l'avenir de notre beau Dominion.

Rappelez-vous l'adresse, 236, rue King. Winnipeg.

La Liberalite

ET

l'honnetete

dans les affaires sont les deux leviers qui qui ont donné la suprématie à la Maison

ROBINSON

Si elle est si avantageusement connue par toute la Province, c'est parce que la

LA CONFIANCE

existe entre nos clients et nous.

Le Prix, La Qualite et le Style

de nos marchandises captivent du coup les acheteurs, et notre manière libérale de transiger nous fait de nos clients des amis.

Depuis que nous avons ajouté le Département des

MODES,

nos ventes ont plus que doublé

Nous avons actuellement des spécialités dans tous nos rayons.

Robinson & Cie.,
400 et 452, rue Principale,
Winnipeg.

P. S.—M. Fournier, gérant des départements Français, sera toujours à votre disposition.

Dr. A. F. DAME

Chirurgie et Electro-Therapie

BLOC McINTYRE, CHAMBRE 220.

Heures de bureau : 8 à 9 et 11 à 12 a.m.
1 à 6 et 7 à 10 p.m.

Visites à l'hopital de St. Boniface de 8 à 11 p.m.

Un Accessoire.

÷ + +

Les annonces nous ont aidé à obtenir la clientelle que nous avons aujourd'hui.

Elles nous amènent des clients.

Les Semi-Ready nous conservent les clients qui viennent ici—ils nous font des clients parmis les amis de ces derniers.

Les annonces les mieux faites ne feront pas vendre des vêtements s'ils ne sont pas tels qu'annoncés.

Les gens qui lisent les annonces des "Semi-Ready" sont intelligents, et ils sont assez particuliers, et ont assez de jugement pour juger les vêtements d'une manière intelligente.

Les noms d'hommes distingués dans toutes les classes de la société sont en aussi grand nombre dans nos livres de livraison que dans les régistres des meilleurs hôtels.

Les "Semi-Ready" sont livrés deux heures après avoir été commandés

Nous vous remboursons votre argent si vous n'êtes pas satisfait.

$20, $18, $15, $12, et $10 l'habillement.

Semi-Ready par la poste. Procurez-vous un catalogue.

Semi-ready Wardrobe

Montreal
Toronto
Ottawa

342 Main Street
Winnipeg.

Eugene Richard
Manager.

LE PLUS GRAND BOOM

DE

Papiers a Tapisser

AU MANITOBA.

En raison de la mauvaise direction de notre succursale de Winnipeg,

NOUS AVONS DECIDÉ

de donner la direction à un nouveau gérant, qui pendant doux mois dirigera

LA VENTE DE PAPIERS A TAPISSER

Aux Prix absolument les plus minimes possibles

qu'on ait jamais vu au Manitoba. Nous voulons pendant les six semaines que durera cette vente, réduire de 20 mille Rouleaux notre assortiment de Papiers Peints, afin de faire de la place pour nos Peintures et nos Matériaux d'Art, qui vont sous peu nous arriver de l'Est.

Notre Magasin sera désormais, surtout un Magasin d'objets d'Art. Entrez le visiter en passant.

C. B. SCANTLEBURRY,
(Winnipeg, Belleville et Hamilton,)
496, Rue Main,
Près du magasin de Tapis de Beanfield.

NOTA. — Si vous ne pouvez venir vous même, envoyez-nous une carte-postale avec ces mots : Envoyez-moi des échantillons de Papier à Tapisser pour Chambre à coucher, Salon, Antichambre, de prix ne dépassant pas 25c par Rouleau. — Signez et mettez votre adresse.

POUR LES NOCES,
LE CÉRÉMONIES,
LES PROMENADES,
Demandez

La Nouvelle Voiture

A ROUES CAOUTCHOUTEES

de DENIS D'AOUST.

—o—

M. D'aoust vient d'acheter les Etables "Manitoba Livery," au no 262 rue Garry. Ouvertes jour et nuit. Location de voitures. Téléphone 141.

ELM PARK

EST OUVERT

Allez donc vous-y promener

POUR VOTRE SANTÉ

Pour Pic-Nics ou Excursions

Adressez-vous à

G. E. YOUNG,
Directeur.

DÉPRT DES

Fruits des Tropiques.

—o—

FRAISES,
ANANAS,
TOMATES NOUVELLES,
PATATES NOUVELLES,
à bon marché, chez WILSON,
Avenue du Portage,
En face l'hotel Queen.
Téléph. 847.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—A partir de Jeudi, 13 avril. 1899

Allant au Nord. Lisez en descendant.

Allant au Sud, Lisez en montant.

Vendredi	Lundi et Mercredi	STATIONS.	Mardi et Jeudi	Samedi
	10 40	Portage la P.	16 30	
	11 10	Macdonald	15 5[illegible]	
	11 30	Westbourne	15 30	
	11 53	Woodside	15 [illegible]	
	12 25	Gladstone	14 [illegible]	
13 05	13 05	Gladstone Jct.	14 10	14 10
13 31	13 31	Ogilvie	13 42	13 42
14 00	14 00	Plumas	13 20	13 20
14 41	14 41	Glenella	12 30	12 30
15 15	15 50	Glencairn	12 05	12 05
15 51	15 51	Elliot	11 25	11 25
16 25	16 65	Laurier	10 51	10 51
16 50	16 50	Makinak	10 28	10 25
17 20	17 20	Ochre River	10 00	10 00
18 00	18 00	Dauphin	9 15	9 15
19 30	19 30		9 45	9 45
02 02	20 02		7 13	7 13
20 25	20 25	Valley River	6 50	6 50
	20 30	Sifton	6 45	
20 30	20 30	Sifton Jct.		6 45
20 58		Pork River		6 10
21 35		A...Winnipegosis...D		5 30
	2120	Ethelbert	6 00	
	2154	Garland	5 26	
	22 o3	Pine River	4 54	
	23 00	Sclater	4 25	
	23 30	A...Cowan	4 00	

D. B. Hanna,

Superintendent.

WINNIPEG.

CALENDRIERS
DES
Timbres
DE
COMMERCE

Faites Attention aux jours marques (à) lettres rouges.

Seront prêts à être distribués gratuitement, le 20 Mai. Soyez sûr de vous en procurer un.

Une grandes quantité de ces timbres sont perdus annuellement, ou détruits par accident ou négligence. Cet cote-part est distribuée gratuitement à ceux qui collectent, et vient augmenter leur épargne.

Les jours marqués en rouge sur ce Calendrier sont les jours où tous les collecteurs reçoivent les Timbres gratuits auxquels ils ont droit. Le premier jour des lettres rouges est le 20 Mai, et ce jour-là tout collecteur ayant trois pages et présentant son livre à une des Salles d'Exposition des Timbres de Commerce recevra

Un Calendrier des Timbres, et 10 Timbres gratuits

Salle d'Exposition

A WINNIPEG,

282, RUE MAIN.

Dominion Trading Stamp Co.,
D. C. CARK, Directeur, Winnipeg.

TOUT HOMME PEUT TROUVER UNE BONNE OCCASION
A CETTE

Gigantesque Vente

DE

CESSION D'AFFAIRES

AU

CHEAPSIDE

—o—

Voyez ! Un bon habillement, façon extra, bien fini, dans la pointure demandée, à $3.50.

Un autre meilleur, $5.00.

Et tout habillement actuellement en magasin, à $10.00.

Il y a des magasins qui demandent $18 pour les mêmes marchandises, provenant de la même manufacture.

Vêtements de jeunes gens, depuis $3.00 en montant.

Vêtements d'enfants, à $1.50, $1.75, $2.00, $2.25 $2.50, $3.00, $3,50, $4.00.

Si vous voulez avoir quelque chose de bon, au meilleur marché possible, venez à ces grands magasins.

CHAPEAUX

à moitié prix.

CHEMISES, GANTS, CRAVATES,

BRETELLES, COLS, MANCHETTES, BOUTONS DE COLS, &c.,

Tout sera vendu à cette vente de fin d'affaire.—Aucun délai.

ROGERS BROS.,
MAGASIN CHEAPSIDE, 578 et 580, Rue Main.

LE TEMPS DU NETTOYAGE

Allons, préparez-vous, endossez
Les vieux habits, les habits délaissés,
C'est maintenant l'heure du grand nettoyage,
Pour la maison, la ville et pour le village.
Le Rubyfoam, les femmes déjà le savent,
Facilitera leur tâche ; avec plaisir elles lavent,
Grâce à lui sans fatigue, la maison familiale.
Cette poudre est vraiment invention géniale !

LE RUBYFOAM

Est la poudre à laver du 20e siècle, la meilleure, la plus économique. Elle rend douce l'eau la plus dure, elle ne détériore aucun objet, fut-ce le plus délicat, car elle ne contient ni acide, ni potasse.

Vous n'avez rien à craindre pour vos mains, car nous garantissons qu'elle laisse indemnes les mains de personnes les plus délicates.

LE RUBYFOAM

Epargne le temps, la fatigue et la bourse ; deux cueillérées à thé de cette poudre par seau d'eau sont suffisantes pour assurer le nettoyage parfait des murs, etc., et la même quantité par chaque seau d'eau dans votre bouilloire, rendra vos effets aussi propres, aussi nets que neufs, sans danger d'altération.

LE RUBYFOAM

Non seulement rend l'ouvrage facile et donne à votre maison un aspect brillant, mais il vous permet de vous procurer votre propre portrait sans rien débourser. Pour 20 coupons vous pouvez avoir l'un de nos tableaux encadrés de 14 par 17 ; avec 50 coupons, un tableau de 18 par 20.

Vous pouvez voir nos tableaux dans toutes les épiceries de la ville, ou à notre magasin, 389 Rue Notre-Dame.

Manufacturé par

THE CANADIAN CHEMICAL WORKS.
Winnipeg.

PAPIER A TAPISSER

MEILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS.

Venez voir notre assortiment des modèles les plus nouveaux.

5-CENTINS-5

BELL & CO.,
195, Rue Water, en face l'hotel Manitoba,
Winnipeg.

Nouvelles Locales.

Monseigneur Langevin est parti en tournée pastorale ; il s'est rendu d'abord à Brandon, et reviendra par Notre Dame de Lourdes et par St. Claude.

A la demande de la société St. Jean-Baptiste, de St. Boniface, son Honneur le Maire Bétournay a proclamé le 27 juin comme jour de fête civique, afin de permettre aux citoyens d'assister à la célébration de la fête à St. Jean-Baptiste.

La célébration de la St. Jean-Baptiste aura cette année un éclat particulier. La Société de St. Boniface se réunira à celle de Winnipeg et assistera à la grand'messe, célébrée à Ste. Marie. Le soir, la société de Winnipeg se rendra à St. Boniface avec la fanfare, pour prendre part à un concert promenade.

MM. Kelley et frères, entrepreneurs de Winnipeg, ont acheté du Collège de St. Boniface un lot de terrain dans le quartier no. 1, pour y établir une briqueterie.

Le Rév. M. Dugas, vicaire-général et curé de St. Boniface, a prononcé son premier sermon dimanche dernier à ses paroissiens, sermon qui a été fort apprécié par tous.

M. Pierre Gosselin vient de faire exécuter des travaux importants à sa maison d'habitation, qui en fait une charmante résidence.

Nous apprenons le mariage de M. H. Bohémier, de la Salle, avec Mlles Valentine Rochon, fille de M. Ozias O. Rochon, de la Salle et nièce de M. T. Rochon, inspecteur des Ecoles.

La fête de St. Jean-Baptiste, dans le charmant village de ce nom promet d'être exceptionnellement grandiose cette année. Il y aura foule le 27 juin.

On nous prie d'annoncer qu'une assemblée de l'Union Saint-Joseph des Métis aura lieu dimanche prochain, 18 juin, à 4 heures p.m., à la résidence de M. Louis Lavallée, Saint-Vital. Tous les membres de l'Union sont instamment priés de s'y trouver.

M. Narcisse Daigneau, président, et M Johnny Plante, l'un des directeurs de la Société d'Agriculture de Saint-François-Xavier, étaient en ville lundi et mardi de cette semaine, à l'effet de solliciter des prix spéciaux pour la prochaine exposition agricole de leur localité. Nous avons appris avec plaisir qu'ils ont obtenu un succès complet, dépassant même leurs espérances. La société d'agriculture de Saint-François-Xavier est une des plus effectives et des plus prospères de la province, grâce à l'intelligence des habitants, et surtout au zèle et à l'énergie de ses directeurs.

Quelqu'un de Winnipeg qui assistait dimanche dernier, au service divin à Saint-Eustache, a entendu avec admiration le chant d'un fort beau cantique par Mademoiselle Rosa Launey. Mademoiselle Launey, possède une très belle voix, dont elle sait tirer parti avec beaucoup d'avantage.

Rien ne nous flatte plus que de constater les succès de nos compatriotes du Manitoba, soit dans l'agriculture, soit dans l'industrie, soit dans le commerce. Nous savons bien que ces succès n'ont pas été brillants pour tous au même degré, mais ce serait manquer de justice que de ne pas reconnaitre qu'un bon nombre ont réussie à merveille, particulièrement ceux auxquels les aptitudes ne manquaient pas dans la spécialité qu'ils avaient embrassée. Au nombre de ceux-là nous signalons avec plaisir Monsieur C. A. Gareau, notre populaire marchand tailleur. Venu ici presque dans les commencements, avec fort peu de capital et sans la moindre protection, il a réussi, grâce à son intelligence des affaires et à sa persévérence, à établir une des bonnes maisons de Winnipeg, qu'on peut même compter parmi les plus importantes en son genre. Il ne se passe pas d'année que M. Gareau n'apporte quelque amélioration à son établissement, et cette année même, au retour d'un voyage de plusieurs semaines à Montréal, où il a fait de forts achats en vue des affaires du printemps, il a fait à son magasin une nouvelle toilette qui en fait un des plus beau de la ville.

Une véritable attraction.

C'est bien une véritable attraction dans le sens le plus absolu que le spectacle des animaux dressés par le Professeur Gentry.

Poneys, chiens, singes tous concourent de leur mieux pour rendre véritablement unique, la représentation, que dirige l'habile professeur.



NORD-OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme audessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année...............$409,455.25
5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000
Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.